



Novembre 2025

Une nouvelle organisation pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

La loi NOTRe du 7 août 2015 imposait la remontée des compétences eau et assainissement au niveau de la communauté de communes. La loi du 11 avril 2025, a assoupli récemment cette évolution et laisse le choix aux communes.

Depuis plus d'un an, la communauté de communes du Pays d'Urfé, conjointement avec celle des Vals d'Aix et d'Isable, avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, a étudié cette remontée de compétences.

L'héritage du passé :

Avec des conditions de précipitations abondantes alimentant une ressource largement excédentaire, avec une forte prise en charge des coûts par le budget général des communes, le prix du service facturé a toujours été limité, entraînant une faible capacité d'investissement.

La situation actuelle :

- Ressource en baisse en période d'été et d'automne ;
- Température plus élevée entraînant une qualité bactériologique de l'eau demandant de renforcer la chloration ; absence de filtration et de minéralisation d'une eau trop acide ;
- Besoin de travaux d'amélioration de ces points déjà repérés par le schéma directeur de 2011, entraînant des coûts élevés (1 million d'euros), auxquels il faut ajouter le renouvellement progressif des réseaux anciens ;
- Redevances pénalisantes en cas de rendement inférieur à 66% (d'où beaucoup de temps passé à la recherche et à la limitation des fuites trop fréquentes) ;
- Séparatif à réaliser pour les cités Tardy en urgence et à moyen terme dans le bourg, entraînant des coûts de travaux de plus d'un million d'euros.



En conclusion, ce n'est pas de gaîté de cœur que la commune de Saint-Priest (comme Chausseterre et La Tuilière) se voit contrainte d'adhérer à une structure plus importante pour gérer les compétences eau potable et assainissement, mais par réalisme devant les enjeux actuels, dans une perspective d'amélioration du service.

Pour la période de transition, début 2026, il sera encore fait appel aux agents communaux pour le suivi de l'eau potable (chloration, fuites urgentes...).

La prise en compte de toutes les contraintes et du coût réel du service entraînera nécessairement une augmentation des tarifs facturés aux abonnés. Ceci selon une progression raisonnable pour parvenir à un tarif unique au bout de quelques années.

ASSAINISSEMENT

L'option choisie a été que toutes les communes du Pays d'Urfé confient la gestion de l'assainissement au syndicat des Eaux de la Bombarde pour les raisons suivantes :

- Conservation d'une certaine proximité du service,
- Possibilité pour les communes de contribuer au financement du service pour limiter le coût pour les usagers.

- Possibilité de confier l'entretien courant aux agents des communes.

Lors de la séance du 26 juin 2025, le conseil communautaire a prévu de modifier les statuts de la communauté de communes du Pays d'Urfé pour intégrer la compétence assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2026, et celle-ci a été approuvée par la majorité qualifiée des communes.

Les membres du conseil municipal, appelés à voter sur cette modification l'ont validée, à l'unanimité (10 voix « pour »), pour l'exercice de la fonction assainissement.

EAU POTABLE

Lors de la séance du 4 septembre 2025, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes du Pays d'Urfé pour intégrer la compétence « eau potable » en tant que compétence optionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les membres du conseil municipal, appelés à voter sur cette modification pour l'exercice de la compétence « eau potable », l'ont approuvée (9 voix « pour » et 1 abstention).

En conséquence, les missions eau potable et assainissement seront gérées par le Syndicat mixte des eaux de la Bombarde à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ce que cela change :

- Les relevés des compteurs se déroulent cette année en novembre pour une facturation en décembre.
- À partir du 1^{er} janvier, il n'y aura plus de bureau ni de boîte aux lettres du SIVOM à St-Priest.
- Pour l'assainissement collectif, s'adresser directement à la mairie.
- Pour l'eau potable, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, s'adresser également à la mairie, en attendant d'avoir les numéros de téléphone donnés par le Syndicat de la Bombarde.
- En 2026, la facturation aura lieu en 2 temps (comme actuellement) mais en avril et en octobre. Une part de TVA s'appliquera à l'eau potable. Le paiement devra se faire selon les modalités indiquées sur les factures (par internet- Payfip, par TIP ou par chèque adressé uniquement au Service de Gestion Comptable de Roanne).
- En outre, chaque commune désignera un élu titulaire (et un suppléant) qui siègera au conseil syndical de la Bombarde.

Dominique Cazorla

Informations pratiques

• État civil

Décès :

Mme Jeanne Laurence VALLAS	le 9 juillet 2025	à Saint-Just-en-Chevalet
M. André Martial DÉBATISSE	le 7 août 2025	à Thiers
M. Jean-Pascal BONNABAUD	le 16 août 2025	à Mably
Mme Gilberte Marie GIRARD	le 18 août 2025	à Saint-Just-en-Chevalet
Mme Annie Micheline VALLIER	le 3 septembre 2025	à Saint-Just-en-Chevalet
M. Jean-François GIRARD	le 10 septembre 2025	à Saint-Priest-la-Prugne
M.Raymond Joseph ÉPINAT	le 20 septembre 2025	à Saint-Priest-la-Prugne

Parrainage civil :

Alice Jeanne CULLAZ	le 25 octobre 2025	à Saint-Priest-la-Prugne
---------------------	--------------------	--------------------------

- **Un dispositif de renfort médical pour le pays d'Urfé**

Dès le mois de novembre, des médecins volontaires assureront des consultations ponctuelles à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, 55 rue René Cassin à Saint-Just-en-Chevalet, grâce au dispositif national de solidarité territoriale « Un médecin près de chez vous ».

Il s'agit d'un renfort temporaire pour garantir l'accès aux soins, jusqu'à l'installation de nouveaux médecins.

- Dispositif ouvert à tous.
- Pour des consultations non programmées (douleur, fièvre, ...) : rendez-vous nécessaire dans la journée.

⚠ Important : ces médecins ne remplacent pas un médecin traitant et n'assurent pas de suivi au long cours

- Comment bénéficier de ces consultations ?

- Pour toute question sur le dispositif : ☎ 07 50 65 60 94
- Pour la prise de rendez-vous (à partir du 3 novembre) : ☎ 07 49 81 64 29

- **Télécommunications : la fin du réseau cuivre**

Anticipez votre raccordement. Il est très important de demander la pose des prises terminales optiques dans les logements qui n'en sont pas encore dotés : le SIEL a obtenu la prolongation de la gratuité jusqu'à fin décembre 2026. Cependant, il est conseillé de faire cette démarche dans les premiers mois de l'année pour éviter toute déconvenue (difficultés techniques, engorgement des services si les demandes s'accumulent en fin d'année).

Contact : THD42, téléphone 04 77 430 855.

Dans notre secteur, la fin du réseau cuivre est prévue pour 2028.

- **Bac à ordures ménagères réservé aux résidences secondaires**

Celui-ci est installé près des conteneurs du point tri, au-dessous de la salle des fêtes. Pour y accéder, vous en devez demander la clé au secrétariat de mairie.

Rappel à tous : il est strictement interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs du point tri.

Services communaux

- **APE Saint-Priest / La Tuilière**

Les écoliers ont repris le chemin de l'école en septembre, avec du changement, puisque Nicole a fait valoir ses droits à une retraite amplement méritée. Nous la remercions vivement pour toutes ces années d'engagement et de dévouement auprès des enfants en tant qu'ATSEM. Elle est remplacée par Koralie à laquelle nous souhaitons la bienvenue.

Notre RPI se maintient malgré un effectif à la baisse : 11 enfants de maternelle sont scolarisés cette année à St Priest avec Camille Fournial, et 12 enfants du CP au CM1 sont scolarisés à la Tuilière avec Laly Poncet.

Du côté périscolaire, Céline officie toujours à la cantine pour concocter de bons plats aux enfants. Elle assure également l'accueil à la garderie le matin et le soir.

La réfection des peintures du restaurant scolaire a été réalisée par les cantonniers pendant les vacances d'automne. Les électriciens ont assuré des mises en conformité électrique.



Quant à l'association des parents d'élèves, elle a également repris ses actions afin de permettre le financement d'activités et voyages pour les enfants. Les bénévoles comptent sur votre participation à leurs différentes manifestations prévues tout au long de l'année : vente de cakes, loto...

- CCAS

Bientôt Noël ! Les membres du CCAS et les élus passeront voir les aînés de la commune, âgés de 75 ans et plus, les 12,13 ou 14 décembre. Afin de privilégier les moments de rencontre, une invitation leur sera remise pour participer à un repas **le dimanche 18 janvier 2026** à midi à la salle des fêtes. Alors, à vos agendas, pour noter dès à présent cette date. En attendant, prenez soin de vous.

Un bon d'achat à utiliser à l'épicerie de Saint-Priest, sera remis à ceux qui ne souhaitent pas participer à cette manifestation.

- Du côté de la bibliothèque

Lire à tout âge

- La bibliothèque permet d'élargir les lectures de vos enfants, gratuitement, en ayant la possibilité d'emprunter un ou plusieurs ouvrages pour quelques semaines,
- **Le coin enfants est accueillant** ; les livres y sont rangés à leur hauteur ce qui leur permet de farfouiller dans les bacs. Les bénévoles seront ravis de les accueillir et de les guider. C'est un espace qui encourage la pratique de la lecture chez les enfants dès leur plus jeune âge, les éveille à des sujets très variés et leur donne **la possibilité de choisir eux-mêmes ce qui les intéresse**,
- **Les bébés ne sont pas en reste, des ouvrages adaptés attrayants et variés leur sont présentés.** Ils peuvent les manipuler à leur guise, sous votre surveillance. Vous aurez la possibilité de vous installer confortablement en parcourant un ouvrage en famille.
- **Pour les adultes** : un choix important de romans, des policiers, des ouvrages de science-fiction, des documentaires, des revues...
- Et aussi : des ouvrages imprimés en gros caractères et des livres enregistrés à écouter avec un lecteur CD. Environ 500 ouvrages vont être renouvelés début décembre.



En ce moment, et jusqu'à mi-décembre, une exposition sur Harry Potter avec de nombreux objets est à découvrir. Alors, n'hésitez pas à pousser la porte !

Horaires d'ouverture : jeudi de 16h à 18h, samedi de 10h à 12h (fermeture annuelle du 21 décembre au 1^{er} janvier).

Coup de cœur d'un bénévole : *Les Contemplées*, de Pauline Hillier (Edition La manufacture de livres)

La Manouba, la prison de femmes de Tunis, offre le cadre de ce récit autobiographique.

L'horreur des premières impressions occupe les premières pages, odeur d'urine, de sueur, relents d'égout ajoutés à la promiscuité et à la brutalité des gardiennes. La narratrice plongée dans un univers de tueuses, de voleuses et de psychopathes reste sur ses gardes les premiers jours, placée dans une cellule de trente mètres carrés occupée par vingt-huit femmes. Jusqu'à ce qu'au troisième soir, le contact s'établisse avec l'une des détenues, Hafida, une bourgeoise qui s'échappait de sa cage dorée par des achats compulsifs jusqu'à émettre des chèques sans provision pour finir par se retrouver là. Elle prétend lui lire les lignes de la main. Son initiative est accueillie par des youyous. Chacune veut alors se confier à elle. Il y a Samira, une instite que son mari accuse d'adultère, elle écope de cinq ans. La Fuite, une ado, qui a laissé fuiter les sujets du bac reçus d'un ami face book. La Cabrane, « sa langue maternelle, c'était de la tenir en toutes circonstances » jusqu'au jour où son mari

lève la main sur l'une de leurs filles. Elle les conduit chez sa voisine et revient discrètement faire face à la brute et lui filer cinq coups de couteau bien aiguisé dans le coffre, dont trois au cœur. Puis elle se rend chez sa famille munie de l'arme de service du mari, policier, éliminer les mâles, son père et ses frères. Il y a encore Chafia, une mime, noctambule, sans oublier l'irréductible Souad, révoltée viscérale. Toute une galerie de portraits de femmes qui témoignent toutes de l'injustice et de l'oppression qu'elles subissent sous patriarcat. Mais c'est aussi un magnifique témoignage sur la puissance de la sororité. Et de son triomphe quotidien par leur attention les unes aux autres.



Halloween fêtée par les enfants et par les parents d'élèves

Vendredi 31 octobre, une bonne vingtaine d'enfants, accompagnés par leurs proches, se sont retrouvés dès 18 h à la bibliothèque. Ils ont été captivés par le conte « *La Sorcière du placard aux balais* » de Pierre Gripari, mis en scène avec beaucoup d'enthousiasme par des bénévoles de la bibliothèque. Ensuite, il fallait trouver dans l'exposition les éléments du code chiffré permettant d'ouvrir le coffre contenant les friandises attendues. Puis tout le monde a parcouru le village afin de perpétuer la tradition de la quête aux bonbons avant de les partager.

• Cimetière communal

La végétalisation a bien réussi et joue pleinement son rôle : plus de ravinement, entretien facilité. La consigne de laisser libres les allées a été bien respectée : nous vous en remercions. A cette Toussaint, le fleurissement a été particulièrement important. Rappelons qu'il faut penser à enlever les plantes quand elles sont fanées ou gelées.

Bien vivre à Saint-Priest

• Destruction des nids de frelons asiatiques

En partenariat avec la communauté des communes du Pays d'Urfé, le Syndicat d'Apiculture « l'Abeille du Forez » participe à la destruction des nids de frelons et prend à sa charge une partie de l'intervention.

- Pour une hauteur inférieure à 5 m, le coût est de 60 € (coût initial 100 €)
- Pour une hauteur supérieure à 5 m, le coût est de 110 € (coût initial 200 €)

Contacts : M. Johan Darcet : 06 26 45 41 60, M. Anthony Levet : 06 31 98 45 36,
M. Thierry Sabatier : 06 70 22 93 63

Pour des nids de frelons repérés à plus de 100 m d'une maison d'habitation, la mairie de Saint-Priest attribue une aide de 50% du reste à charge, limitée à 60€, jusqu'au 31 décembre 2025.

Vie associative – Animations

• Petite fête d'hiver

Le conseil municipal organisera une soirée **le dimanche 7 décembre à partir de 18h00**.

Il nous sera agréable de partager ce moment convivial autour d'une boisson chaude à la cantine scolaire. Une soupe maison de saison sera à cette occasion préparée par les bénévoles de la bibliothèque.

Les participantes au groupe d'activités manuelles tiendront un stand avec quelques-unes de leurs réalisations. La recette servira à l'achat de fournitures pour assurer la décoration du village et les animations avec les enfants.

Un atelier d'activités manuelles pour fabriquer des décos pour le sapin de Noël est proposé le mercredi 26 novembre à partir de 14h30 à la cantine scolaire. Il est ouvert à tous, grands et petits accompagnés d'un adulte.

Que la magie de Noël existe dans les yeux des enfants et aussi dans nos coeurs ! Retrouvons-nous pour une belle soirée !

**COMITE DE LA FOIRE
SAINT-PRIEST-LAPRUGNE**



- **Échos de la foire d'octobre**

Les caprices de la météo n'ont pas permis à la foire de connaître son ampleur habituelle ; cependant, l'animation musicale du groupe Avel Mor a été très appréciée et le « pot-au-feu » a permis de passer un bon moment « à l'abri ».

L'organisation de la foire, c'est aussi beaucoup de bénévoles. Si vous voulez que ce moment très important de la vie de Saint-Priest perdure, n'hésitez pas à venir prêter main forte en vue de la prochaine édition.

- **Grands Jeux Montagne bourbonnaise**

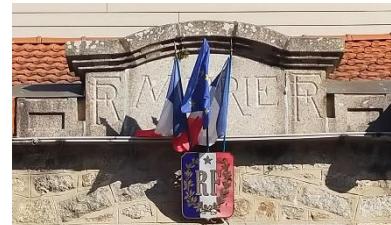
Chaque année, le premier week-end du mois d'août, des colosses descendant de la **Montagne bourbonnaise** pour rivaliser de force et d'agilité aux Grands Jeux de l'amitié. Ceux-ci débuteront à 14h et se termineront vers 19h avec la remise des prix. À leur demande, le comité des fêtes a accepté de louer la tonnelle pour leurs repas suivis d'un bal. En 2026, cette fête sera organisée à Molles et le comité organisateur fait un appel aux habitants de Saint-Priest-la-Prugne pour monter une équipe et représenter notre village. Alors si vous êtes prêt à relever ce défi, manifestez-vous auprès du comité des fêtes.

- **Élections municipales des 15 et 22 mars 2026**

Inscriptions sur les listes électorales : si cela n'est pas encore fait, nous vous invitons à vous inscrire en cette fin d'année ou au plus tard en janvier.

Des changements importants pour la constitution des listes : même dans nos petites communes, le vote se fera par liste complète (entre 9 et 13 noms), sans panachage ni rature des noms !

Chaque liste devra, une fois la tête de liste désignée (homme ou femme), présenter en alternance un candidat et une candidate jusqu'à atteindre le nombre requis. Il n'y aura pas de possibilité de déposer de liste entre les deux tours.



A ce sujet, j'ai décidé, pour des raisons personnelles, de ne pas briguer un second mandat en 2026. Malheureusement, une grande partie des conseillers municipaux ne désire pas se représenter. Je souhaite vraiment qu'au moins une liste puisse voir le jour. Il est important que chacun se mobilise pour qu'une nouvelle équipe se constitue.

Dominique Cazorla

Communauté de Communes du Pays d'Urfé :

Tél : 04.77.65.12.24 – Site Web : <https://www.ccpu.fr> – Adresse électronique : contact@ccpu.fr

Secrétariat de mairie : ouvert au public le lundi de 13h30 à 17h, le mardi de 13h à 17h, le jeudi de 8h à 12h et le vendredi de 8h à 12h30. Tél : 04.77.62.92.13 – Adresse électronique : mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr

Pour contacter la mairie en dehors des horaires de présence, pour un motif qui ne peut être différé, merci d'utiliser uniquement le **06 62 08 03 86** et non les numéros privés du maire ou des conseillers.

Site officiel de la commune : www.mairie-saintpriestlaprugne.fr